

Réglementation du propane

Organismes réglementaires



Canadian
Propane
Association | Association
canadienne
du propane

Le stockage et la manutention du propane

Au Canada, ce sont les autorités provinciales qui réglementent le stockage et la manutention du propane, tout comme les installations, l'équipement, les appareils ainsi que les entrepreneurs utilisant le propane. Leurs responsabilités incluent également l'administration et l'application des codes et des normes de sécurité, les inspections, les licences et les permis pour l'industrie du propane.

Communiquez avec l'autorité appropriée pour toute question réglementaire :

ALBERTA Ministry of Municipal Affairs, Public Safety www.municipalaffairs.alberta.ca Tél. : 1.866.421.6929 Courriel : safety.services@gov.ab.ca	NUNAVUT Dept. of Community and Government Services, Protection Services www.cgs.gov.nu.ca Tél. : 867.975-5400/5413
COLOMBIE-BRITANNIQUE BC Safety Authority www.safetyauthority.ca Tél. : 778.396.2000 ou 1.866.566.7233 Courriel : info@safetyauthority.ca	ONTARIO Commission des normes techniques et de la sécurité www.tssa.org Tél. : 1.877.682.8772 Courriel : customerservices@tssa.org
MANITOBA Bureau du commissaire aux incendies – Inspections et services techniques www.firecomm.gov.mb.ca Tél. : 204.945.3373 ou 1.800.282.8069 Courriel : firecomm@gov.mb.ca	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD Dept. of Environment, Labour & Justice, Environment Division, Inspection Services www.gov.pe.ca/environment Tél. : 902.368.5280
NOUVEAU-BRUNSWICK Ministère de la Sécurité publique, Services d'inspection technique www2.gnb.ca Tél. : 506.453.3992 Courriel : DPS-MSP.Information@gnb.ca	QUÉBEC La Régie du bâtiment www.rbq.gouv.qc.ca Tél. : 1.800.361.0761
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR Dept. of Government Services, Engineering and Inspections Division www.servicenl.gov.nl.ca Tél. : 709.729.2747	SASKATCHEWAN <i>Questions sur le gaz</i> : SaskPower www.saskpower.com Tél. : 1.877.757.6937, option 5 Courriel : geis@saskpower.com
TERRITOIRES DU NORD-OUEST Dept. of Public Works & Services, Electrical/Mechanical Safety www.pws.gov.nt.ca Tél. : 867.920.8801	<i>Question sur les chaudières et les appareils sous pression</i> : Technical Safety Authority of Saskatchewan www.tsask.ca Tél. : 866.530.8599
NOUVELLE-ÉCOSSE Dept. of Labour & Advanced Education – Technical Safety Division www.novascotia.ca/lae/publicsafety Tél. : 902.424.5721 ou 1.800.559.3473	YUKON Dept. of Community Services, Building Safety Branch www.community.gov.yk.ca Tél. : 867.667.5741 ou 1.800.661.0408, poste 5741 Courriel : buildingsafety@gov.yk.ca

Transport et bouteilles

La loi et le règlement sur le transport des marchandises dangereuses (TMD), administrés et appliqués par Transports Canada, définissent les exigences relatives au transport du propane, notamment le moyen de confinement, les marques de sécurité, la formation, les permis et les plans d'intervention d'urgence.

Pour toute question sur ces sujets, communiquer avec le bureau régional du TMD ou CANUTEC au 613.992.4624 :

Atlantique 1.866.814.1477
TDG-TMDAtlantic@tc.gc.ca

Québec 1.514.283.5722
TMD-TDG.Quebec@tc.gc.ca

Ontario 1.416.973.1868
TDG-TMDOntario@tc.gc.ca

Prairies et Nord du Canada 1.888.463.0521
TDG-TMDPNR@tc.gc.ca

Pacifique 1.604.666.2955
TDGPacific-TMDPacifique@tc.gc.ca

Poids et mesures

Mesures Canada est l'autorité responsable d'assurer l'exactitude des mesures là où les biens et services mesurés sont achetés et vendus.

www.ic.gc.ca

Plans d'UE

Le règlement d'urgences environnementales (UE), administré et appliqué par Environnement Canada, exige des personnes qui possèdent ou gèrent une quantité égale ou supérieure aux seuils établis de certaines substances dangereuses et toxiques qu'elles fournissent les renseignements requis sur ces produits et leur quantité.

www.ec.gc.ca/?lang=Fr